Mercredi 1er Juillet 1914

L'Assemblée Grouseau

La Chambre vient de se signaler par un acte de haute justice et de belle impartialité.

On répétait trop volontiers qu'entre « bons camarades », se connaissant depuis longtemps au Parlement, se créaient des intimités suspectes, nous dirions presque des complicités, telles qu'il était rare de voir ordonner une enquête sur des faits de corruption électorale reprochés à un député réélu.

Or, par 193 voix contre 165, la Chambre vient d'ordonner hier une enquête contre M. Grousau, en raison des faits graves de corruption électorale collective et individuelle, et de fraudes, relevés à la charge de ses partisans.

Nous signalons avec plaisir cette rupture avec les traditions amicales qui voulaient que, sans s'attarder à des divergences politiques, les anciens députés fussent solidaires entre eux.

Nous sommes heureux de constater également que les énergiques interventions de Delory et de Pasqual ne sont pas étrangères au vote qui vient d'être émis.

M. Groussau venu à la tribune pour exalter sa loyauté et sa correction personnelles, n'a pas pu, malgré l'autorité parlementaire dont il jouit, faire qu'une douzaine de plaintes justifiées n'aient pas été déposées entre les mains du doyen des juges d'instruction de Lille, établissant :

qu'à Bousbecque, un contremaître maçon a réuni ses équipes pour remettre à chaque journalier 5 francs avec un bulletin de vote au nom de M. Groussau : —

qu'à Wervicq-sud, un directeur d'usine a versé des sommes de 5 francs avec promesse de donner un supplément de 10 francs en cas d'élection de M. Groussau ; —

qu'à Bousbecque encore, un filateur a remis des bulletins portant des signes distinctifs et des sommes d'argent à ses ouvriers ; —

qu'à Linselles, des bulletins de vote au nom de M. Groussau portant — ô ironie ! — l'inscription « Vive la République ! », ont été remis par un conseiller municipal en même temps que des gratifications en argent, et que ce conseiller municipal menaçait ses victimes d'être renvoyées de l'usine où elles sont employées si le soir du scrutin on ne trouvait pas les bulletins marqués, au dépouillement ; —

qu'à Quesnoy-sur-Deûle, des filateurs et des distillateurs ont promis des sommes d'argent à un certain nombre de citoyens si M. Groussau était élu ; que d'autres ont eu l'assurance que leur loyer aurait été acquitté, que 10 francs leur auraient été remis, qu'ils auraient eu à boire dans les cabarets bien pensants ; —

qu'enfin, à Halluin, à Roncq, etc., des faits aussi graves, appuyés par de nombreux témoignages, auraient été constatés et établis.

Les dossiers réunis par les comités républicains de M. Ducarin, sont indiscutables pour quiconque les lit en toute impartialité.

Il plaît à M. Groussau d'affirmer qu'il a été étranger aux manœuvres incriminées. Soit ! Nous voulons bien lui faire cette concession, pourtant discutable.

Mais même si M. Groussau a ignoré les manœuvres frauduleuses que, malgré la terreur organisée contre eux, des témoins ouvriers ont reconnues et contresignées, il n'en reste pas moins que le légat laïque du pape ne doit son prétendu succès qu'à ces manœuvres frauduleuses, et que si l'enquête ordonnée par la Chambre est faite sérieusement, il apparaîtra que M. Groussau comme les conseillers municipaux de Lille, est l'élu de la fraude et du truquage.

En attendant, le vote d'hier à la Chambre est une première victoire des républicains de la 9me circonscription de Lille, puisque, malgré d'inexplicables défections dans le sein du bureau et même chez le rapporteur, la majorité des députés présents à la séance d'hier a jugé qu'il y avait lieu à enquête, et a refusé à M. Groussau, avocat désespéré d'une cause qu'il sentait perdue, la satisfaction morale qu'il était venu mendier à la tribune.

TRIBUNE LIBRE

La Brèche

Quelle sera l'attitude du Sénat devant la réforme fiscale ? Le Luxembourg était la forteresse des privilèges fiscaux. Les riches comptaient sur lui pour n'avoir point à laisser connaître leurs revenus. On savait M. Aimond décidé à soutenir le siège jusqu'au bout. C'était un homme de combat : il ne capitulerait pas. L'odieuse « déclaration contrôlée » se heurterait indéfiniment à la résistance héroïque des pères conscrits. Aujourd'hui, il faut déchanter. Le Luxembourg sera bien obligé de se rendre.

La « déclaration contrôlée » est dans le budget. Compter que la majorité de la nouvelle Chambre cédera sur ce point, c'est folie. Si l'on repousse le texte proposé, le Palais-Bourbon le rétablira. On n'aura ni budget ni vacances jusqu'à ce qu'on ait accepté. Pas de budget, passe encore : le Sénat en serait quitte pour crier que c'est la faute des députés si la France n'a pas de loi de finances ; mais pas de vacances ! Quoi ! s'éterniser à Paris pendant la saison des chaleurs, des eaux, des bains de mer ; pendant celle où l'on a pris la douce habitude de vivre à sa campagne ! Il n'y a pas d'Assemblée qui résiste à l'envie de s'en aller en été. Même l'Assemblée de 1871, si passionnée pour les choses politiques, si intraitable dans la lutte des partis, lâchait pied quand le temps était venu d'aller en vacances. Le Sénat n'aime guère se aligner en séances interminables. Il préfère siéger à ses heures et délibérer à son aise. Il ne saurait se résoudre à siéger longtemps si la lutte est transportée sur un tel terrain.

Mais surtout, l'exemple du Palais lui a déjà été donné. M. Ribot était des plus solides dans la lutte contre la réforme fiscale. Quand nous l'avons discutée au Luxembourg, on voyait en lui le champion le plus considérable et le plus puissant de la cause contraire à la nôtre. On se rappelait la lutte acharnée qu'il avait déjà soutenue au Palais-Bourbon. On le pressait de la reprendre au Sénat ; et quand il l'y reprit, nos adversaires l'applaudirent comme leur grand orateur. Mais voilà que M. Ribot s'est avisé de devenir président du Conseil, au mépris de toutes les règles parlementaires ; et pour se rendre possible, il a lâché sur la question fiscale. Cela ne lui a pas servi à grand chose : son Cabinet est tombé ; mais son lâchage reste. Lui, le grand homme du combat contre la réforme de l'impôt, il a donné l'exemple de la déroute. Quel exemple et quelle faiblesse pour son parti ! Voilà tout ce qui subsiste de son ministère de quelques heures : une brèche irréparable ouverte dans la résistance au véritable impôt sur le revenu. Contre ceux qui s'obstineraient, on pourrait retourner son argument. Comment osent-ils dire : « Mais votre système est abominable ! » quand nous pourrons répondre : « Allons donc ! M. Ribot l'a accepté ! »

Ce n'est pas que j'éprouve aucun inconvénient pour le projet que le gouvernement apporte au Sénat. D'abord, il ne corrige en rien les vices de nos impôts directs actuels : il lui superpose simplement un impôt complémentaire d'un taux dérisoirement faible : 2 % en théorie, mais avec des abattements tels, pour rendre l'impôt progressif, que même un contribuable pourvu d'un million de revenu, ne payera pas tout à fait 2 %, et qu'à 30.000 francs, on n'en payera encore que moitié. A 20.000 fr., on ne sera taxé que sur un taux de 0,60 %. Un tel impôt ne donnera que des ressources dérisoires.

Puis, s'il établit la déclaration, en ce sens que le contribuable qui ne voudra pas la faire, sera taxé d'office, il ne donne à l'Etat que des moyens insuffisants pour le contrôler : il faudra qu'il fasse la preuve devant les tribunaux ordinaires, systématiquement malveillants (on connaît notre magistrature), sans avoir le droit de consulter aucun document, avec les simples renseignements qu'il aura pu se procurer.

Mais c'est la proclamation du principe de la déclaration contrôlée, et par la brèche ainsi ouverte, tout le reste passera sans peine.

En effet, en pareille matière, le principe est tout. On proclamait qu'il était odieux de demander aux gens de faire connaître leur fortune, c'était de « l'inquisition » et une vexation intolérable. Une fois qu'on aura cédé sur ce point, comment refuser le reste ? Si notoirement on est désarmé devant les fausses déclarations, comment refuser à l'administration des moyens d'investigation plus sérieux et des juges moins décidés à couvrir la fraude ? Puis comment ne pas étendre à l'ensemble des contributions, si injustes, si improportionnées, ce qu'on saura des revenus pour l'impôt complémentaire ? Imaginez-vous, par exemple, que quand il sera établi, pour l'impôt sur le revenu, que tel commerçant gagne deux fois plus que son voisin, on pourra continuer à imposer au moins riche une patente plus forte ?

On m'a raconté que M. Aimond, prévoyant qu'il faudrait bien finir par accepter le projet, aurait dit : « Au moins, après ce sera fini ! On ne nous ennuiera plus de l'impôt sur le revenu ».

Quelle fantastique illusion ! Mais non : ce ne sera pas fini : au contraire, ce sera le commencement.

Camille PELLETAN.

Les Fraudes électorales de la 9e circonscription de Lille.

Par 193 voix contre 165 la Chambre ordonne l'enquête sur l'élection de M. Groussau.

(VOIR EN DEUXIÈME PAGE)

CHOSES & AUTRES

Responsables

Le rapport rédigé sur les éboulements de Paris par M. Wickersheimer, inspecteur général honoraire des mines, est de la dernière sévérité pour les services techniques de la ville de Paris. Quelles sanctions prendra-t-on à l'égard des personnages responsables ? Aucune. Ou, du moins, on les déplacera peut-être avec avancement. C'est que la République ne peut organiser que l'anarchie, dira-t-on de l'autre côté de la barricade. Euh ! euh ! Il semble bien qu'en matière de responsabilités on ait été de tout temps plus sévère pour les petits que pour les grands. Il y a là-dessus, tout le monde le sait, une fable de La Fontaine qui n'a pas été composée à une époque de démocratie.

N'empêche que les mécaniciens de chemins de fer, par exemple, ont le droit d'estimer qu'on est bien dur pour eux. Il leur arrive de provoquer des catastrophes. Une seconde d'oubli peut les y conduire, comme parfois une trop grande confiance dans leur expérience et leur habileté. Dès après l'accident, on les fourre en prison et ils peuvent rester en prévention quelques semaines ou un semestre tout entier. Si leur faute est prouvée, on les condamne. Il n'est pas qu'on est bien sévère pour les mécaniciens de chemin de fer.

A Paris, des ingénieurs ont fouillé le sol au-dessous des conduites d'égout, et ils n'ont pas pris l'élémentaire précaution de consolider le terrain, les fouilles achevées. Le résultat est connu : Paris a failli passer sous Paris ; des passants ont été engloutis, la circulation a été interrompue sur certains points, les commerçants ont vu le chiffre de leurs affaires diminuer ! Non seulement les hauts fonctionnaires sont en liberté — et je n'exige certes pas qu'on les mette en prison — mais on ne sait pas encore si on les privera cette année de vacances, pour leur apprendre à faire leur métier. Oui, oui, allez, plaignons les mécaniciens de chemin de fer et, quand nous l'aurons fait, demandons-nous, en vertu de quelle énorme facétie les responsabilités diminuent avec l'intelligence, la science et le rang des individus — et encore avec le sentiment plus profond que les individus ont ou devraient avoir de leurs responsabilités !

GRIFF.

CHRONIQUE

L'APPRENTI

Je venais de déjeuner, j'avais quitté ma femme pour me faire raser ; nous devions ensuite faire quelques visites ensemble.

J'entrai chez un coiffeur de la rue du Château-d'Eau.

Un fauteuil était libre ; le coiffeur, d'un air digne, me le montra.

— C'est au tour de monsieur, me dit-il ; si monsieur veut prendre la peine de s'asseoir.

— Veuillez me raser, dis-je.

Le coiffeur appela son fils, un jeune homme d'environ seize ans.

— Alfred, dit-il, pour tes débuts, tu vas raser monsieur.

— Je ne sais pas si je pourrai, dit le jeune homme en rougissant ; j'ai le trac.

— Du courage, cela te passera, affirma le père.

— Pardon, monsieur, dis-je au coiffeur, votre fils n'a encore rasé personne ?

— Non, monsieur, vous serez le premier ; il faut bien qu'il commence, qu'il s'exerce.

— Je ne tiens pas que ce soit sur moi.

— Tranquillisez-vous, je suis là.

Alfred ouvrit un tiroir, choisit un rasoir.

Je n'étais pas rassuré.

— Repasse ton rasoir ainsi que je te l'ai montré, dit le coiffeur, en exerçant une pression égale sur toute la longueur du cuir.

Alfred obéit.

— Très bien, dit le père ; achève de donner le fil en le passant sur la paume de la main.

— Est-ce que cela va durer longtemps comme cela ? demandai-je ; je suis pressé.

— Un peu de patience, monsieur, on commence tout de suite.

L'apprenti prépara le savon.

— Savonne fort, recommanda le coiffeur, n'oublie pas le dicton : Barbe bien savonnée est à moitié rasée.

J'aurais bien voulu m'en aller.

L'apprenti me savonna en conscience ; mon nez, ma bouche, mes oreilles disparurent sous des flots de savon.

Il savonnait toujours.

— Arrêtez, m'écriai-je, vous allez m'asphyxier.

— Ça ne craint rien, dit le père ; assez savonné.

Le débutant brandit un rasoir.

— Je tremble, dit-il.

— Surmonte ton émotion, conseilla le père.

J'étais de moins en moins rassuré.

L'apprenti me rasa la joue gauche sans accident ; il passa le rasoir sous le menton ; tout à coup, je poussai un cri.

Le rasoir venait de pénétrer dans la chair.

Je pris une glace ; j'aperçus une plaie béante d'où le sang s'échappait en abondance.

— Ce n'est rien, monsieur, dit le coiffeur, l'hémorragie s'arrêtera toute seule.

Je me fis des lotions d'eau fraîche ; je remplis plusieurs cuvettes d'eau rougie ; enfin, l'hémorragie cessa.

Mon bourreau reprit son rasoir et acheva de me raser sans incident.

Je respirai.

— C'est très bien, dit le père, et appelant les garçons : Messieurs, ajouta-t-il, venez examiner le travail de mon fils.

Ils vinrent tous, ils étaient cinq, passant leurs mains sales sur ma figure, poussant des exclamations admiratives.

Je voulus me lever.

— Une minute, monsieur, dit le coiffeur.

Il appela sa femme qui était dans l'arrière-boutique.

— Mélanie ! cria-t-il, viens vite.

Elle accourut.

— Regarde l'ouvrage de ton fils.

Elle passa sa main sur mes joues.

— Oui, reprit le coiffeur, c'est monsieur qui a eu l'honneur d'être rasé le premier par notre fils ; il n'a coupé monsieur qu'une fois.

— Le chérubin ! s'écria la mère, viens que je t'embrasse.

Elle se jeta dans les bras de son enfant.

— Je vais pouvoir m'en aller, pensai-je.

Je me levai ; le coiffeur me força à me rasseoir.

— Monsieur, me dit-il, soyez assez aimable pour attendre un instant, j'ai envoyé chercher des voisins, des locataires de la maison, mes clients, pour leur montrer le travail d'Alfred.

— Mais... C'est que je suis pressé.

— Une petite seconde.

J'attendis.

Un marchand de charbon, un Auvergnat, entra.

— C'est toi qui as fait cha, galapia ? dit-il à l'apprenti en me regardant.

— Oui, monsieur Chafournac, répondit Alfred avec fierté.

L'Auvergnat passa ses mains noires sur mes joues, sous le menton.

— C'est doux comme du velours ; tu feras ton chemin, mon gars. Tiens, voilà dix chous pour toi !

— Merci, monsieur Chafournac, dit Alfred.

Les locataires étaient descendus, la boutique se remplit de curieux.

— Regardez, disait le coiffeur avec orgueil, comme c'est fini ; il ne reste pas un poil.

Chacun m'examinait, me palpait ; l'un me prenait par le nez, l'autre me relevait le menton ; c'étaient des félicitations à n'en plus finir.

Je trouvai que l'on m'avait assez vu ; je me dirigeai vers la caisse.

— Monsieur, me dit le coiffeur, vous nous feriez un grand plaisir si vous vouliez venir chez les grands-parents de l'enfant ; cela leur causera tant de joie.

— Je n'ai pas le temps, ma femme m'attend.

— A Ménilmontant ! m'écriai-je.

— Nous y serons très vite ; Mélanie, habille-toi. Ce sont les parents de ma femme, le grand-père est un ancien coiffeur ; en épousant sa fille, j'ai repris la suite des affaires. Ils seront si contents de voir l'ouvrage de leur petit-fils.

J'aurais bien voulu m'éclipser, mais le coiffeur et son fils ne me quittaient pas.

La coiffeuse était prête ; Alfred courut chercher un fiacre dans lequel nous nous empilâmes tous les quatre.

— Qu'est-ce que doit penser ma femme ? me disais-je en moi-même ; elle va croire que j'ai été victime d'un accident.

On arriva.

Le coiffeur et son fils me prirent chacun par un bras et nous montâmes jusqu'au cinquième.

— Grand-père, dit Alfred en entrant, nous vous amenons mon premier client.

— Oui, ajouta le coiffeur, monsieur est le premier qui a eu l'honneur d'être rasé par votre petit-fils.

Les deux vieux joignirent les mains avec admiration.

On me fit asseoir ; le grand-père passa ses mains tremblantes sur mon visage.

— C'est toi qui a si bien rasé monsieur, dit-il, voilà cent sous pour toi.

Nous redescendîmes les cinq étages ; enfin, j'allais pouvoir rentrer chez moi.

Le fiacre attendait.

— Monsieur, me dit le coiffeur, voudriez-vous avoir l'obligeance de nous accompagner jusque chez sa tante Joséphine ?

— Non, non, dis-je ; cette fois en voilà assez.

— Oh ! monsieur, insista la coiffeuse, sa tante sera si contente ; elle demeure à Montrouge ; avec la voiture, nous serons vite arrivés.

Sans attendre ma réponse, ils me poussèrent dans le fiacre.

J'étais anéanti.

La tante Joséphine était concierge ; elle nichait dans une loge étroite qui empestait la soupe aux choux.

Je faillis m'évanouir.

Dès qu'elle connut le but de notre visite, l'émotion lui arracha des larmes.

— Il faut que je vous embrasse, monsieur, s'écria-t-elle.

Avant que j'aie pu l'en empêcher, elle se jeta à mon cou et elle frotta son nez humide, plein de tabac, sur mes joues.

— Tiens, dit-elle à son neveu, voilà quarante sous pour ton beau travail.

Quand je fus dehors, je poussai un soupir de soulagement.

— Monsieur, dit le coiffeur, nous désirerions vous faire photographier avec Alfred, ce serait un souvenir ; nous avons pensé que vous ne voudriez pas nous refuser cette satisfaction.

Comme je ne montrais pas d'enthousiasme :

— Il y a un photographe à deux pas, dit Alfred.

Ils insistèrent tellement que je me résignai.

Il fallut attendre pendant de longues heures ; quand notre tour vint, le coiffeur expliqua au photographe de quoi il s'agissait.

Il fut convenu que je prendrai une pose qui me rappellerait l'événement.

Je m'assis dans un fauteuil, la tête renversée en arrière ; Alfred se plaça à côté de moi, la main appuyée sur son épaule, l'autre tenait un rasoir.

C'était grotesque.

C'est ainsi que je fus photographié ; le coiffeur me promit une épreuve.

Les miennes étaient terminées.

— Combien vous dois-je pour la barbe ? demandai-je.

— Comme toujours, cinquante centimes, mais j'espère que vous ne l'oublierez pas le jeune homme ; vous l'avez étrenné.

— Il faut que je l'étrenne deux fois, dis-je, et je lui donnai cent sous.

Quand je suis rentré, il était huit heures du soir ; ma femme, qui m'attendait depuis midi, m'a fait une scène épouvantable.

Elle n'a jamais voulu croire que je venais de me faire raser.

Eugène FOURRIER.

ECHOS

UNE COLLECTION PEU BANALE

Lord Strathcona, qui vient de mourir, a été cause que le fisc britannique a touché 14 millions de francs, sous forme de droits de succession.

Haut commissaire impérial du Dominion du Canada président, depuis sa fondation, de l'importante compagnie de chemins de fer de la « Canadian Pacific Line », lord Strathcona touchait, en cette double qualité, des émoluments considérables.

Or, le noble lord affectait de dire qu'il ne « touchait » pas un penny, ni de la « Canadian Pacific », ni du gouvernement.

On souriait et on mettait cela sur le compte d'une douce et inoffensive manie de vieillard.

Or, tout dernièrement, les exécuteurs testamentaires trouvèrent la clef de l'énigme dans les papiers du défunt. En les mettant en ordre, ils découvrirent, soigneusement classés par ordre de date et d'arrivée, « tous » les chèques et « tous » les mandats de trésorerie reçus par lord Strathcona au cours de sa longue carrière administrative et... financière.

Il y en avait pour plus de trois millions de francs !...

La « Canadian Pacific Company », informée du fait, a naturellement fait savoir que tous ses chèques seraient remboursés et la trésorerie du Dominion s'est déclarée prête à faire honneur à sa signature.

Les héritiers, cela se conçoit, furent agréablement surpris de l'aubaine.

Cela se comprend. Mais pour une collection en voilà une assurément qui n'était pas banale.

SIMPLE AVEU

Remarqué, dans l'église de la Sorbonne, un « ex-voto » ainsi conçu :

Remerciements à la Vierge, O. B., reçu au baccalauréat, contre toute espérance.

SON DERNIER TAUREAU

Minuto, doyen des toreros, quitte l'arène. Il a donné, dimanche, à Madrid, sa dernière corrida et ce fut, paraît-il, une cérémonie touchante.

Faico, le plus vieux camarade de Minuto, planta ses banderilles en pleurant, le matador pleurait aussi en faisant ses passes de muleta et sur les gradins, tous les aficionados d'Espagne et les plus célèbres matadors versaient, eux aussi, des larmes émues. Seul, le taureau restait impassible et regardait Minuto d'un œil sec : il paya, d'ailleurs, cette attitude discourtoise d'une estocada qui le foudroya. Devant son cadavre, Minuto et Faico se jetèrent dans les bras l'un de l'autre et s'embrassèrent en versant des larmes attendries. Ces toreros sont d'une sensibilité vraiment exquise.

Les Fraudes Electorales DE LILLE

Quelques questions à la « Dépêche » sur les inscriptions de faux-électeurs du duo Binauld-Billaert.

Billaert confronté avec le chef du bureau des élections s'embarrasse dans des explications controuvées.

CONVERSATION AVEC "LA DÉPÊCHE"

La « Dépêche » est rouspétante.

Elle trouve « que nous recommençons tous les matins la même histoire de faux inscrits » et elle trouve cela tout à fait inutile, parce que c'est l'affaire du juge d'instruction.

Que l'organe de Binauld-Billiaert se rassure ; tout ce qui paraît dans nos colonnes est d'abord remis au juge d'instruction par la partie civile ; et contrairement à ce que dit l'hypocrite organe clérical, nous savons qu'il ne se plaint pas de ce concours.

Nous avons un grand respect pour la justice de notre pays — quoique nous la regardions avec inquiétude lorsque nous la voyons frapper de quarante jours de prison les délits commis dimanche, et qui, commis par des camelots du Roy, il y a quelques mois, lors des incidents des retraites militaires, ne coûtèrent que quarante-huit heures de prison — avec sursis — à leurs auteurs !

Mais la Justice, à notre avis, est surtout destinée à éclairer l'opinion.

Que Billiaert et Binauld soient condamnés, c'est légitime ; mais, au-dessus de cette satisfaction, nous mettons celle de montrer à nos concitoyens de quelle boue sont pétris les amis de M. Ch. Delesalle, qu'il appelle « les honnêtes gens », par opposition aux républicains et aux socialistes qui sont tous des canailles, comme chacun le sait.

Nous continuerons donc, — en dépit des lamentations de la « Dépêche » et des mensonges qu'elle sert à ses lecteurs sur le terrain local, comme sur celui des informations parisiennes, — nous continuerons donc à publier ce que nous découvrirons, en quantité suffisante pour que l'opinion publique n'ait aucun doute.

⁂

Certes, nous aimerions mieux varier davantage, encore que nos lecteurs paraissent plutôt nous encourager à la persévérance.

Mais, par exemple, en ce qui concerne les électeurs sans état-civil, si nous nous étions bornés à publier les douze noms de dimanche matin, la « Dépêche » n'aurait pas manqué d'insinuer qu'il pouvait y avoir quelques erreurs, ce qui eût été possible.

C'est ce qu'elle fait d'ailleurs, hier, au moment même où nous lui en offrions une autre douzaine.

Mais si, par exemple, cent mairies nous envoient des lettres — remises d'ailleurs par nous au juge d'instruction — disant que les noms, prénoms, dates de naissance, etc., de cent électeurs de Lille, sont inventés de toutes pièces, l'opinion publique sourira lorsque la « Dépêche » parlera d'une petite erreur.

Et lorsqu'ensuite, à la « Dépêche », qui prétend que les Français établis à l'étranger pouvaient rester inscrits à leur domicile lillois, lorsque nous lui donnerons les noms de plus de cent personnages *inscrits pour la première fois CETTE ANNEE, en* 1914, à des domiciles où ils n'ont jamais habité, la population rira lorsque la « Dépêche » invoquera la permanence des listes électorales.

Et lorsque nous lui donnerons les noms de cent congréganistes établis depuis des années et des années en Palestine, en Syrie, au Congo Belge, au Congo Français, au Maroc, au Brésil, au Chili, etc., et inscrits seulement à Lille pour la première fois en 1912, année des élections municipales, nos concitoyens s'esclafferont devant les arguties de la « Dépêche ».

Et lorsque nous énumérerons des morts, des insoumis et des Belges, inscrits par le duo Binauld-Billiaert, que dira l'opinion publique de la défense de la « Dépêche » ?

Oui, tout cela, nous le dirons, et l'instruction serait-elle close, nous continuerons à édifier nos concitoyens sur les vols de suffrages de la Maison Ch. Delesalle et Cie.

Mais, pour le dire utilement, fructueusement, et pour convaincre définitivement, il nous faut apporter, non des affirmations, mais des preuves ; et ces preuves, ce sont les noms, les séries de noms auprès desquels nous situons la nature des vols commis par les amis de la « Dépêche ».

Aussi, nous appelons sur ces noms la critique de nos lecteurs ; nous permettons à la contradiction de se produire, de relever les erreurs, — possibles dans le travail formidable entrepris par nous — et ce n'est pas notre faute, mais de celle de Billiaert, si la « Dépêche » ne sait contester nos renseignements et en est réduite à discutailler péniblement.

⁂

A notre publication de dimanche, — celle qui a apporté les déclarations des mairies, — la « Dépêche » oppose une argumentation très amusante.

« Puisque votre démonstration est faite, nous dit-elle, il faudrait prouver d'abord que si les électeurs n'existent pas, leur inscription a été frauduleusement faite ».

Que notre confrère soit sans crainte, on trouvera sur le registre des inscriptions à la Mairie, de la main même de Billiaert, l'indication des pièces que Billiaert prétend avoir vues pour justifier l'inscription.

Et lorsqu'on trouve que Billiaert a indiqué que l'inscription a été faite sur le vu des livrets militaires de cent — et deux cents si la « Dépêche » y tient — personnages qui ne sont jamais venus au monde ou qui, étant nés, sont Belges ou insoumis, nous supposons que la preuve de l'inscription frauduleuse sera suffisante.

« Il faut aussi prouver, dit notre logicien confrère, que si, par suite d'erreur ou pour toute autre cause, on ne retrouve pas tel ou tel inscrit dans telle ou telle commune, cet inscrit est véritablement non existant ».

Avec ce raisonnement, on pourrait évidemment inscrire sur les listes électorales un millier de citoyens qui n'y sont jamais venus. En faisant naître à Carpentras et à Quimper ceux qui virent le jour à Nancy et à Dunkerque, et intervertissant les dates de naissance, on serait à l'abri de tout reproche, puisque personne ne pourrait prouver que ce millier d'inscrits est véritablement non existant.

La « Dépêche » devient folichonne en vieillissant.

Mais elle abuse de l'ignorance native de ses lecteurs cléricaux.

Pour être électeurs à Lille, il faut habiter Lille ou y être contribuable dans les termes de la loi.

Aucun des noms que nous citons ne remplit ces conditions et par là même l'inscription serait frauduleuse.

Il y en a actuellement 2.700 dans ce cas et ce n'est pas fini.

L'avocat pénible de la « Dépêche » ayant apporté sur les droits d'inscription des étrangers, une thèse (dont notre confrère dit mensongèrement que nous avons reconnu l'exactitude) contraire à la vérité juridique, nous avons cru utile de faire *par-dessus le marché*, une démonstration décisive pour le public, en illustrant par des noms les fraudes organisées par le Bureau des Elections, inscrivant des morts, des Belges, des morts-nés et des insoumis.

A demain donc la suite de nos illustrations.

Le juge a confronté Billiaert et M. Tallon

CETTE CONFRONTATION SERA REPRISE CE MATIN ET BINAULD EN FERA PARTIE

La grande confrontation qui devait mettre en présence hier dans le cabinet de M. Gobert, juge d'instruction, les deux inculpés de fraudes électorales, l'adjoint Binauld et son lieutenant Billiaert, et le chef de bureau des Elections, M. Tallon, et de laquelle le juge espérait tirer de sérieux résultats, n'a pu avoir lieu, complètement du moins.

Convoqués au Palais de Justice pour quatre heures, l'adjoint aux fraudes électorales et le chef de bureau des Elections, se présentèrent à cette heure.

Tandis que l'inculpé Binauld s'entretenait fiévreusement avec son défenseur, collègue et remplaçant municipal Me Parmentier, et l'avocat de Billiaert Me Chesnelong, M. Tallon était introduit dans le cabinet de M. Gobert.

Il y resta exactement trois heures, durant lesquelles il fut interrogé par le juge d'instruction et confronté ensuite avec Billiaert assisté de son défenseur.

Confrontation mouvementée

Le juge interrogea le chef du bureau des élections sur le fonctionnement du service électoral et sur la part très importante prise par Billiaert dans l'inscription, les changements